



PROCES-VERBAL DE LA REUNION D'INFORMATION DU 02 MAI 2018 qui s'est tenue à 19h00 Dans la salle de Glabais, Avenue Eugène Philippe 1A, à 1473 Glabais

OBJET : DEMANDE DE PERMIS UNIQUE : 874.12-17.11
Objet : Implantation d'un parc éolien comprenant 6 machines
Bien sis : 1470 Genappe, Le long de la N25

Président : Gérard COURONNE, Bourgmestre de Genappe, 067 79 4202, gerard.couronne@genappe.be

Modérateur : Pascal FRANCOIS

Bureau d'étude Sertius : Gilles DELFOSSE, Ingénieur Chef de projet

New Wind :

Demandeur : NEW WIND S.P.R.L

Benoit HENRIET, responsable et demandeur du projet

Emmanuelle GOBBE, responsable et demandeur du projet

Pascal FRANCOIS:

Merci d'avoir fait à nouveau le déplacement car vous connaissez bien les circonstances qui vous ramènent en salle autour de ce projet qui fondamentalement n'a pas changé par rapport à la dernière explication qui vous a été donnée mais s'il y a de nouvelles personnes autour de cette assemblée, ça vaut la peine de vous le représenter.

Voici le contexte du 2 mai. Il s'agit de l'ordre du jour que je vous propose de consulter tout de suite. Mon nom est Pascal François, je suis modérateur et je travaille avec quasiment tous les acteurs du secteur du développement des parcs éoliens.

Il y aura :

- La présentation du projet New Wind par le demandeur Emmanuelle Gobbe
- La présentation de l'étude d'incidence par Gilles Delfosse du bureau d'étude Sertius
- La séance des questions/réponses

Fondamentalement, les objectifs d'une soirée comme celle-ci, c'est vous permettre de recevoir une série d'informations, permettre au demandeur de présenter son projet et permettre au public de s'informer, d'émettre des observations, des suggestions concernant le projet.

La précédente soirée qui était organisée a fait l'objet de pas mal de remarques et points de vue qui ont été donnés formellement et au cours de la soirée et par transmissions écrites ensuite. Tout ce qui a été transmis en première intention a encore une validité légale.

Cette soirée a pour objectif de mettre en évidence des points particuliers qui pourraient être abordés dans l'étude d'incidence. C'est fondamental, c'est important et vous ne vous en êtes pas privés l'autre fois, vous allez encore pouvoir en mettre en avant aujourd'hui. Et présenter des alternatives techniques qui peuvent raisonnablement être envisagées par le demandeur, pour qu'il en soit tenu compte dans la réalisation de l'étude d'incidence.

La réunion d'information préalable d'aujourd'hui fait l'objet de la rédaction d'un PV qui sera annexé à l'étude d'incidence sur l'environnement. Vous pouvez adresser par courrier jusqu'au 17 mai prochain à la commune vos remarques, suggestions, alternatives, commentaires, ... avec une copie au demandeur. L'étude d'incidence sur l'environnement prévoit ce contexte avant que le demandeur ne remette sa demande de permis.

Je rappelle à celles et ceux qui viennent de nous rejoindre que cette soirée est une « repasse » car il y a eu un vice de procédure qui nous oblige les uns et les autres à se représenter devant vous pour le projet qui n'a pas vraiment changé depuis la dernière fois donc n'hésitez pas à aller droit au but tout-à-l'heure dans vos questions/réponses car nous sommes là pour ça. Indiquer être pour ou contre le projet n'a pas beaucoup d'intérêt mais l'argumentation bien.

La participation citoyenne envisage le dépôt de la demande de permis, une enquête publique qui aura lieu 30 jours plus tard, c'est l'autre moment où vous aurez un temps de parole important, la commune donnera son avis, les organes consultés également, l'instruction du dossier pour le permis pourra être menée et après ce dépôt de demande de permis, le projet pourra, ou pas, cheminer.

Je précise que le Bourgmestre de la commune de Genappe est en salle, il s'agit de Monsieur COURONNE. A ce stade, il est comme vous et vient rechercher de l'information au titre de citoyen qu'il est, comme vous. La commune fait ce qu'elle est obligée de faire : permettre au bureau d'étude et aux développeurs de présenter le projet que nous sommes venus vous exprimer ce soir.

Emmanuelle GOBBE – Développeur du projet – New Wind

Pour recadrer le contexte : la première séance d'information qui a eu lieu en 2017 a dû être annulée pour faute de publication dans une des trois revues qui étaient prévues initialement.

La deuxième date qui a aussi été annulée car aucune commune n'a procédé à l'affichage.

Nous n'avons donc pas eu le choix que de recommencer une troisième fois. La dernière c'est la bonne parce que cette fois-ci, tout est en ordre.

Effectivement, je ne vais pas vous représenter un projet différent. Simplement, le présenter peut-être d'une autre manière qui j'espère sera plus claire pour vous.

Le demandeur est NEW WIND qui fait aujourd'hui partie du groupe ELAWAN ENERGY, anciennement GESTAMP. C'était sous le nom GESTAMP qu'on vous avait présenté le projet la première fois.

Il a simplement changé d'appellation. ELAWAN est toujours la société qui développe les projets du niveau technique et qui gère les parcs et NEW WIND est la société qui développe les projets au niveau recherche de sites et localisations.

La DPR¹ qui est en cours actuellement a fixé pour objectif à la Wallonie de couvrir à l'horizon 2020 20% de la consommation finale régionale d'énergie par diverses énergies renouvelables dont l'éolien fait partie. Ici, on s'inscrit dans le cadre de la DPR 2014-2019. On a également un cadre de référence qui date de 2013 qui définit de manière très stricte les règles d'implantation des éoliennes, qui souligne la priorisation de la pose des mâts éoliens le long des grandes infrastructures, c'est le cas pour le projet qu'on développe ici, et donner une orientation forte pour la participation des citoyens et des communes dans les parcs éoliens.

Le choix de l'implantation se fait sur base de différents critères, différentes contraintes qui sont la présence de l'habitat, d'espaces boisés, de site natura 2000, d'autres parcs existants ou en projet, l'accessibilité (si le parc est trop éloigné d'une implantation électrique, ça va être difficile de le développer), la présence de vents, faisceaux et diverses conduites. Ce sont les contraintes le plus souvent rencontrées dans le cadre du développement d'un parc.

Sur le parc qui nous concerne, il est situé sur l'entité de Genappe, de part et d'autre de la N25.

Ce sont toujours des éoliennes de 150m de hauteur maximale avec des diamètres de 122m de pale.

Les caractéristiques plus précises des éoliennes, ce sont des puissances comprises entre 2 et 3,9 MW.

Nous ne sommes pas encore aux éoliennes de 3,9 MW mais entre le jour où on étudie le projet, le jour où il est déposé, le jour où on reçoit le permis et où on le construit, il peut se passer plusieurs années et l'évolution des technologies fait que on a parfois eu des problèmes de puissance trop faible par rapport à la technologie qui était développée au moment de construire le parc. On prévoit donc d'étudier cette puissance de 3,9 MW pour avoir une marge au moment de la construction. Ce seront des éoliennes à axe horizontal, les plus classiques, avec des plateformes permanentes de 15 sur 15. Les productions théoriques estimées de max. 50000 MWh par an.

[plan]

Voilà où se situe le projet, de part et d'autre de la N25. Pas à pas, on va développer le parc avec ses contraintes. Nous avons les zones d'habitat du plan de secteur, les maisons isolées, les distances de garde à l'habitat (les distances à l'intérieur desquelles on a l'interdiction de construire), les boisements (il y en a très peu), pareil, distance de garde au boisement. Ensuite on a différents réseaux qui traversent le site : des lignes à haute tension avec leur distance de garde, la nationale 25 et sa distance de garde, la conduite vivaqua qui traverse la zone avec sa distance de garde et enfin, à l'intérieur des zones sans contrainte, on vient positionner les 6 éoliennes du parc.

L'implantation n'a pas changé par rapport à la dernière fois, il y a eu peut-être quelques ajustements et précisions par rapport à l'implantation des plateformes.

Comme il y avait eu quelques craintes lors de la dernière réunion, on a ici une carte qui représente les distances avec les habitations isolées les plus proches, au minimum on a 520m. Ici, c'est une carte qui avait été réalisée à la précédente législature, par le ministre à l'époque et différentes universités notamment et qui représente la carte du potentiel éolien en Wallonie. En vert foncé, ce sont les zones d'implantation potentielles sans contrainte et en vert clair les zones d'implantation potentielles soumises à contrainte partielle. Ici, on a 4 éoliennes en vert foncé et 2 en vert clair. On se situe donc dans une zone plutôt favorable à l'éolien, à l'échelle de la Wallonie.

Voici la station de raccordement proposée par ORES, on ne maîtrise pas cette donnée, cela nous a été imposé par le gestionnaire de réseaux. On est à environ 3km par la voirie. (pas à vol d'oiseau).

Si vous avez des remarques, elles seront à envoyer dans les 15 jours par les mêmes modalités que la première fois c'est-à-dire à la commune avec copie à New Wind, avant le 17 mai.

¹ Déclaration de politique régionale

Pascal FRANCOIS :

Avec une petite nouveauté toutefois : on permettait d'envoyer par courriel mais envoyez par courrier traditionnel, ça a toujours plus de poids et de valeur et doublez peut-être votre intention d'un courriel mais pas un courriel à titre principal.

Gilles DELFOSSE – BUREAU SERTIUS

J'étais déjà présent à la première réunion d'information préalable donc ici il ne s'agit pas malheureusement de vous présenter les résultats de l'étude puisqu'elle est toujours en cours d'élaboration et que les conclusions ne sont pas encore définitivement rédigées. Je vais donc plutôt axer ma présentation sur le contenu type d'une étude d'incidence pour ceux qui n'en n'ont jamais vu une sachant qu'effectivement il y a une étude qui a été déposée pour le parc éolien, et dont vous avez pris connaissance, sur les entités de Nivelles et Genappe pour lequel il y a déjà eu une enquête publique qui a eu lieu et durant cette enquête publique, tous les documents étaient disponibles donc sans doute que certains d'entre vous voient très bien à quoi ressemble une étude et le type de support qu'on peut y trouver.

Pour faire une étude d'incidence, il faut avoir un agrément délivré par le ministre. On dispose évidemment de cet agrément. Une étude d'incidence a un rapport d'expert indépendant qui est joint à la demande de permis, c'est un outil qui identifie, décrit et évalue les incidences sur l'environnement tant directs qu'indirects, tant en phase de chantier qu'en phase d'exploitation et avec une temporalité également car les permis pour les parcs éoliens sont délivrés pour un terme de 30 ans. Elle évalue aussi les alternatives d'implantation qui sont envisageables dans la région, elle formule des recommandations à l'intention du demandeur et de l'autorité pour atténuer et limiter les impacts. Et elle apporte enfin les réponses aux demandes, questions, remarques que vous aurez le loisir de poser ici après la réunion et de formuler via les courriers.

[SLIDE]

Nous sommes en consultation préalable du public, ensuite une étude d'incidence est rédigée, qui optimise le projet, qui formule des recommandations ou des mesures fortes telles que par exemple la suppression d'une éolienne, la modification d'implantation d'une éolienne.

Une fois que l'étude d'incidence est terminée, la demande de permis est déposée à la commune. La commune va transférer les dossiers à la Région wallonne qui va prendre un délai de 6 mois pour remettre une décision. Durant ce processus décisionnel, il y a une enquête publique qui sera organisée d'une durée de 30 jours et au cours de laquelle vous aurez le loisir de voir tous les documents de la demande de permis.

Qu'est-ce qu'on étudie ?

- Le milieu naturel
- Les effets sur le sol
- Les eaux souterraines
- Les eaux de surface
- La qualité de l'air
- Le milieu biologique (quelles sont les incidences du projet sur les oiseaux, chauve-souris,... qui sont en activité sur la plaine, quelles sont les effets sur la réserve naturelle des « Décanteurs de la Sucrierie de Genappe »)

Au niveau milieu humain, il y a le cadre de vie paysage qui nous préoccupe tous. On réalise des photos montages, des cartes de visibilité, on fait une analyse d'intégration. Un élément important : les impacts cumulatifs, l'étude d'incidence aborde les impacts de ce projet en particulier mais aussi les impacts cumulés avec les autres parcs à proximité, notamment le parc qui vient d'être autorisé par le ministre, situé à environ 1,6km à vol d'oiseau du

projet. Les impacts acoustiques donc les mesures de bruit qui sont réalisées avec installation de sonomètre pendant une période assez longue pour déterminer les bruits de fond et si les éoliennes seront audibles dans quelle amplitude. Les impacts en termes d'ombre stroboscopique, les impacts en termes d'activité économique, la compatibilité des projets avec les infrastructures donc les servitudes aéronautiques, militaires, civiles, les balisages éventuellement nécessaires, la compatibilité avec les lignes haute tension, les conduites souterraines (il y en a dans la zone) et les risques pour les usagers des voiries (médecins etc.), on détermine des niveaux de risque en cas d'accident sur une des machines.

L'étude d'incidence tient compte des spécificités du projet : nombre d'éoliennes et la puissance. Selon la puissance, les impacts ne sont pas la même, c'est pourquoi on étudie plusieurs modèles d'éolienne. On tient compte des dimensions de la nacelle, la hauteur du mât et la dimension du rotor (les 3 pales).

Ce qu'il faut retenir, c'est que votre avis et connaissance des lieux est important pour nous puisque ça nous permet d'orienter ou préciser certains aspects de l'étude.

Quelques exemples de contenus type d'une étude d'incidence [carte] :

Les points bleus représentent les éoliennes, les zones en rouge les zones d'habitat et les zones grisées sont les zones à partir desquelles les éoliennes ne seront pas visibles. C'est une première indication, à affiner ensuite village par village, pour voir d'où les éoliennes seront visibles.

Ici, des photos montage qui permettent d'apprécier l'intégration, de simuler l'implantation des éoliennes dans le paysage. Typiquement, on réalise 20-25 photos montages dans des lieux différents.

Des cartes qui sont des simulations de bruit autour des éoliennes et avec ces cartes on peut localiser son habitation et voir dans quelle zone de bruit vous vous trouvez, sachant qu'il y a des normes à respecter au niveau de l'éolien qui sont fixées dans la réglementation.

Le même type de carte est réalisé pour l'ombre. Les panaches d'ombre autour des éoliennes avec des valeurs limites qui sont fixées dans la réglementation : 30 minutes par jour maximum d'ombre au niveau d'une habitation et 30 heures par an maximum.

Dernier résumé au niveau procédure : procès-verbal qui est rédigé et annexé à l'étude d'incidence, un délai de 15 jours pour réagir, vous avez jusqu'au 17/05/2018, adressé à la commune et au demandeur sachant que toutes les remarques formulées à la première réunion seront bien entendu considérées dans l'étude d'incidence. Et une enquête publique en deuxième phase de consultation.

Pascal FRANCOIS

Toutes les remarques émises à la première réunion ont bien été consignées dans le procès-verbal, tout cela a bien une vraie valeur. A vous pour maintenant 45 minutes de questions/réponses/suggestions particulières, n'hésitez pas, vous avez la parole. Je précise encore, on enregistre les débats en vue de dresser un procès-verbal donc si vous intervenez plusieurs fois, je vous demanderai à chaque fois de bien donner votre nom et prénom pour qu'on vous identifie correctement.

PAROLE AU PUBLIC

Monsieur X

Est-il possible de revoir le slide où les distances sont mentionnées par rapport aux habitations parce que ma vue est peut-être mauvaise mais je n'ai trouvé que 5 éoliennes ?

- Il y a bien 6 éoliennes. La 6è est distante de 540m d'une des habitations, de 595m d'une autre habitation.

Monsieur le Bourgmestre, Gérard COURONNE

Est-ce que les observations qui ont été formulées au cours de la réunion précédente sont prises en compte dans ce contexte-ci ? Je suppose qu'on reprend à 0 donc il faut refaire je suppose du courrier pour s'exprimer ?

- Pascal : c'est une précision importante quand on dit que tout ce qui a été envoyé est consigné.
- Gilles Delfosse : effectivement on va les considérer, on a déjà reçu copie des courriers adressés suite à la première réunion. Ceux-là feront déjà l'objet d'un traitement dans l'étude au même titre que ceux qui seront transmis à la suite de cette réunion.
- Pascal : il ne faut donc pas recommencer des questionnements.

Paul DASSESSE

Si c'est comme ça, il faut que ce soit clairement précisé au PV, il faut que ce soit clair et net.

- Pascal : je souhaite qu'on soit factuel par rapport à la nature d'une soirée comme celle-ci. Effectivement elle réunit beaucoup d'opposants, elle est assez cérémoniale et formelle. Quand je dis, moi modérateur, avec un enregistrement qui fait aussi force dans ce type de soirée que l'ensemble des contenus sont consignés et qu'on dit que tout ce qu'on a raconté avant était bien consigné, c'est la vérité. Ce qui est dit sera retranscrit. On ne pourra pas faire le contraire de ce qu'on a dit oralement ce soir.

Est-ce que le PV sera communiqué avant le 17 mai ?

- Benoît Henriet : non, niveau légal, le PV doit être rédigé dans les 30 jours qui suivent la réunion.
- Pascal : si vraiment vous mettez en doute ce type de procédure et la parole qu'on vous donne oralement aujourd'hui, vous pouvez doubler votre intervention d'un second courrier voire d'un courriel, rien ne vous empêche de le faire mais tenez compte de la bonne foi dont je fais preuve aujourd'hui. Je vous dis : l'ensemble des choses qui ont été dites aujourd'hui seront retranscrites en état dans un procès-verbal.

Jean-François MITSCH :

Deux questions :

Qui va dresser le PV ? car à la première réunion du mois de décembre, c'était une personne de l'Administration qui dressait le PV et je ne la vois pas. Quelle va être la force administrative de ce document ?

- Pascal : nous, on va transmettre la retranscription complète et sonore des débats et on va faire une retranscription par l'écrit et transmettre cela à qui de droit.
- Benoît Henriet : tout est envoyé à la commune qui retranscrit sur base d'un enregistrement qui est fait ce soir.

En termes de procédure, puisque vous avez parlé du projet autorisé et délivré par le ministre de Wind Vision, et qu'il y a 1,6km, c'est techniquement considéré comme une extension de parc et plus comme un nouveau parc, ce qui je pense change un peu le développement de l'étude. Ça me pose question par rapport finalement au permis de Wind Vision parce qu'il a obtenu son permis car son site était le meilleur sur 25 zones sans donner aucune possibilité d'extension. Ici, on se retrouve formellement dans l'incapacité d'étendre le parc de Wind Vision puisqu'il est à 1,6km. Comment allez-vous aborder la question ? Cela veut dire qu'il y a une nullité parce qu'il y a eu un mensonge de votre collègue Wind Vision ou alors ici est-ce qu'on se retrouve dans quelque chose de différent que je ne connais pas ?

- Gilles Delfosse : je peux me tromper mais je pense que les règles d'extension ne sont plus applicables quand on se trouve dans le nouveau cadre de codété dans les installations le long des autoroutes, des

voies principales en tout cas. A ce niveau, il y a plus de flexibilité qu'en plaine ou en dehors de ces infrastructures où la proximité est faite de facto une extension.

Olivier QUATRESOOZ

Je rebondis sur ce que vous dites. Je suis désolé mais vos éoliennes ne sont pas le long de la RN25. Vous vous éloignez parce que vous avez reçu l'allocation de certains fermiers ou autres et donc il n'y a aucune idéalisation pour amoindrir le bruit etc. vis-à-vis de la population. C'est scandaleux car vous êtes très loin de la RN25. Je voudrais dire aussi que si jamais les deux parcs devaient voir le jour, ça serait une catastrophe je pense d'un point de vue économique pour Genappe. Le célèbre champ de bataille de Waterloo, qui est mondialement connu, devient un champ d'éoliennes, je trouve ça incroyable, c'est un scandale et je vais prendre contact avec Waterloo1815 etc. pour qu'eux réagissent clairement mais je ne sais pas où vous allez mais c'est droit dans le mur en tout cas.

- Pascal : évidemment ce sont des situations particulières qui ont été évoquées l'autre fois.

Jean-Paul HANS

Je voulais rebondir sur ce qu'a dit Monsieur car ayant parlé à une personne de l'urbanisme de Waterloo hier, ce service se demande pourquoi il n'a pas été invité à pouvoir fournir des remarques par rapport à cette RIP ici. Et en la matière, est-ce que ça pourrait être considéré comme un vice de procédure ? Etant donné leur investissement pour le champ de bataille.

- Emmanuelle Gobbe : toutes les communes ont été invitées. Un courrier est parti dans toutes les communes.
- Pascal : vous êtes obligé de croire ce qui vous est dit verbalement ce soir mais vous avez le droit d'approfondir la question.
- Emmanuelle Gobbe : On a les accusés de réception. Si ça n'a pas été reçu par les bonnes personnes c'est autre chose mais ça a bien été envoyé.
- Pascal : il y a un accusé de réception de la part des promoteurs

Monsieur X (Jean-Paul HANS ?)

Quelle est la distance minimale requise entre des projets indépendants ? puisque ce n'est pas considéré comme une extension.

- Pascal : bonne question, pourrait-il y avoir une antonymie de distances entre un projet et un autre, est-ce une probabilité, une possibilité, quelque chose qui sera étudié ?
- Gilles Delfosse : il y a deux éléments de réponses. Il faut évaluer la compatibilité technique entre deux parcs. En l'occurrence avec une distance d'1,6 km, un parc n'exclut pas l'autre d'un point de vue technique. Ce serait le cas si les 2 parcs éoliens étaient en concurrence avec un rapprochement plus important. Au niveau de l'impact cumulatif, c'est autre chose.

On parle d'une distance minimale toutes conditions confondues de 4 km, à partir de ça, ce genre de positionnement ne va plus être réellement possible ?

- Gilles Delfosse : sur cette inter-distance qui est préconisée, cela vient en fait du cadre de référence pour l'implantation d'éoliennes en Région wallonne qui préconise une inter-distance de 4 à 6km en fonction des paysages. Le cadre de référence dit aussi que le long des autoroutes, ici ce n'est pas une autoroute mais une nationale à 4 voies, mais qui est assimilée à travers le codété (code de développement

territorial) à de grandes infrastructures au même titre que les autoroutes donc si on suit ce raisonnement, le cadre de référence permet sous réserve de toute évaluation d'implanter des parcs à des distances plus proches que celles préconisées de 4 à 6km.

- Pascal : ce qu'on entend comme information technique, c'est que c'est effectivement une nationale mais en l'état elle est assimilée à une autoroute sauf avis contraire.

Olivier QUATRESOOZ

Distance technique du fait qu'une éolienne va perturber une autre éolienne etc. je veux bien mais il y a un autre aspect qui est la covisibilité. Si vous regardez un champ d'éolienne vers la droite, vers devant ou vers la gauche, vous vous retrouvez avec un angle de vision 270° qui est pollué par des éoliennes. Ce qui est quelque chose à prendre en compte, vous allez vous retrouver avec un champ d'éoliennes qui prend tout un bloc droit et 180° devant vous, l'autre sans éolienne. Je voudrais que la covisibilité soit absolument analysée de fond en comble dans votre étude d'incidence et je rajoute que ce parc étant fort près du centre de Genappe, je voudrais clairement que tous les impacts économiques soient analysés.

- Pascal : vous avez évoqué aussi la possibilité d'activer l'association comme Waterloo1815 si je ne me trompe pas, faites-le. C'est clairement des choses qu'il faut activer.

Monsieur X

Que la nationale soit considérée comme une autoroute je veux bien mais comme les chariots agricoles sont permis dessus, on peut beaucoup moins considérés que c'est une autoroute.

- Gilles Delfosse : le reste de la conversation pourrait aller vers la discussion concernant les normes de référence parce qu'on a beaucoup parlé de normes et il y a des spécialistes dans la salle qui pourraient vous donner tout détail sur la mise en question des normes elles-mêmes. Donc du fait que les multiplicateurs par rapport à la hauteur et la distance minimale et la prise en compte des zones pas encore bâties mais qui doivent faire partie de la considération pour la détermination des paramètres minimaux, tout ça demande une étude repensée par rapport aux normes des références.

Yves BATEN

Monsieur, vous prenez ça avec le sourire, moi pas du tout parce que l'impact économique, toutes les villas de la route de Lillois, moi je perds plus d'un million d'euros si vous mettez cette éolienne-là. Que va-t-on faire ? Quel est l'intérêt pour moi ? 0. À part perdre de l'argent. Ma maison est à 504 m de l'arbre de Promelles. Je suis le plus proche. Vos photos sont tendancieuses et erronées. Qu'allez-vous nous apporter, comment allez-vous nous dédommager ? il n'y pas que ma maison mais les maisons de tous mes voisins, toute la rue. Elles ne valent plus rien et sont invendables. Voilà le propos.

- Pascal : je retiens une information factuelle dans ce que vous venez de dire. Vous parlez de 504m, à charge du bureau d'étude de vérifier vos 504 mètres. Vous pouvez même ajouter au dossier votre adresse et l'ensemble des illustrations.

Que vont-ils faire eux ? rien à priori. Vous avez en face de vous des gens qui sont des promoteurs, leur boulot est de développer un projet économiquement, pas d'indemniser au sens large. J'essaie d'être le plus honnête dans ce que j'apporte comme réponse mais vous pouvez ajouter quelque chose mais factuellement les choses sont ainsi.

- Benoît Henriet : ce n'est pas prévu effectivement d'indemniser les riverains du parc éolien par rapport à des exigences comme l'habitation. Je pense qu'Emmanuelle avait mis les distances par rapport aux habitations isolées, pas aux zones d'habitat.

Je constate sur certains points qui sont tendancieux et qu'ils ne veulent pas répondre, ils zappent. Si vous reprenez le slide 6, la deuxième ligne, ils parlent de patrimoine et des biens immobiliers et ils n'ont pas mis un mot là-dessus.

- Emmanuelle Gobbe : quand on parle de patrimoine, ce sont des biens classés.
- Pascal François : dans la présentation du bureau d'étude, il y avait effectivement la référence à l'habitat, c'est cela que vous voulez dire ? Ce n'est donc pas la même présentation. Souhaitez-vous poser la question au bureau d'étude directement ?

J'aimerais savoir ce qu'on a à gagner là-dedans ?

- Vous voulez qu'on vous dise qu'en tant qu'habitant il n'y a rien à y gagner ?

...

Florence RASKIN

Je tenais simplement à dire que je ne suis pas contre l'éolien, loin de là, mais je voudrais un éolien qui soit respectueux. Vous n'êtes pas sans savoir que la commune de Genappe établit une cartographie tenant compte des nuisances pour les habitants. La fois passée, on vous a posé la question : est-ce que vous êtes prêts à attendre d'être cartographié ? qui va arriver, ça va se faire assez vite. Vous aviez répondu la dernière fois : non. Maintenant, je voudrais savoir, vous avez eu le temps d'y penser, je voudrais avoir votre réponse : pourquoi vous ne voulez pas attendre ?

- Benoît Henriet : oui, c'est une bonne question. En fait, pourquoi on ne veut pas attendre, c'est parce que, honnêtement, on pense que cette cartographie va mettre un temps incroyable avant de sortir, que finalement par rapport aux moyens qui ont été mis à l'époque pour la cartographie du Ministre Henry, qu'on a présenté vaguement mais qui n'a jamais été officielle puisqu'elle a été rejetée par toutes les communes, qui ne peut pas être foncièrement différent de par rapport à ça et donc, comme on avait je pense choisi l'emplacement sur l'entité ici de Genappe qui était probablement le meilleur. Cela ne peut pas être différent. Je pense que cette carte que la commune met en place est très ambitieuse au sens où elle prend en compte différentes énergies, beaucoup de paramètres en compte et que le budget de 100000€ pour l'ambition de cette carte est un peu trop bas.

Laissez au moins la chance à cette carte. Je peux vous garantir qu'il y a des endroits dans la commune où il y aurait beaucoup moins de nuisance que ce que vous nous proposez là. Je trouve que c'est un minimum de respect pour les riverains de Genappe.

Quand on avait la première réunion, cette étude était encore à l'état d'idée effectivement, elle a été votée je pense ici il y a un mois. Maintenant, quels sont les délais pour que le dossier arrive en stade final, je ne sais pas. Quel a été le délai donné au bureau d'étude ?

Monsieur le Bourgmestre, Gérard COURONNE

Il faut quand même rétablir une certaine vérité. J'ai demandé de rencontrer le bureau il y a deux, trois mois et je vous ai suggéré d'attendre, d'attendre parce que nous avons décidé de lancer une étude. Dire qu'elle ne sera pas différente, vous n'en savez rien et moi non plus. En tout cas, ce que nous voulons, je vais le répéter encore une fois, c'est que les études soient menées en concertation avec les citoyens. Genappe débloque pas loin de 10 000 hectares, il y a certainement des zones qui ont la capacité d'accueillir des éoliennes, pas nécessairement celle sur laquelle vous visez tous de vous installer. Je rappelle que nous ne sommes pas là nécessairement pour faire plaisir à des promoteurs tout en étant pour l'éolien, bien sûr, nous ne voulons pas que ça s'installe n'importe où n'importe comment. Alors dire ça va retarder, non. Quand je vous ai rencontré, je vous ai dit que nous avons lancé l'étude. Le conseil communal, il y a un mois d'ici, a décidé de le faire, a adopté le cahier de charge pour ce faire. Ça veut dire que largement avant les vacances, le bureau d'étude sera désigné. Je pense que c'est une question de quelques mois et je ne pense pas que 6 mois d'attente peuvent être très contrariants pour une société comme la vôtre.

- Gilles Delfosse : en réaction avec ce que Madame disait, si vous avez des propositions de sites que vous souhaitez voir étudiés comme alternatives. Même si l'étude d'incidence ne va pas se substituer à une étude globale comme elle est en train d'être élaborée au niveau communal mais n'hésitez pas à mettre ces sites en évidence dans la phase de consultation et l'étude les examinera.

PoI DASSESSE

Je suis vraiment très ému, je vais essayer de rester calme car je suis très en colère. J'habite à 2 km d'ici, Hameau des Flamandes, je n'ai jamais entendu aucun mot depuis l'histoire d'Henry, il y a 4 ans, je n'ai pas été informé. J'ai une maison ici, je n'ai pas été informé. On voulait coller un pylône sur le chemin du Caillou, vous vous rendez compte ? moi au fond de mon jardin, j'ai le lion de Waterloo. Devant ma maison, un champ de 15 éoliennes. J'ai été informé de ça par un voisin, j'étais en vacances. Je n'en suis toujours pas remis du choc que j'ai eu à l'époque. C'était invraisemblable. En plus, avec deux ministres écologistes. Il y a 15 jours, j'étais chez moi, une camionnette est passée et a distribué ce folder-ci. Autrement, je n'aurais pas été informé de ça. Donc la première réunion, je n'ai pas été informé de cette histoire-là. C'est quand même incroyable, j'habite ici, je paie des impôts, pas d'information... vous vous rendez compte ? et vous parlez vous Madame des zones... situez-moi sur votre carte le Hameau des Flamandes ? Allez-y !

- Emmanuelle Gobbe : je n'ai pas envie de réagir à ces attaques

Je vous demande de me situer le Hameau des Flamandes sur votre carte. On est à quelques kilomètres du site.

- Emmanuelle Gobbe : pour répondre à votre question par rapport à la publication. C'est paru dans le bulletin communal, dans deux journaux et dans un toutes-boîtes et un affichage sur site donc on a absolument respecté toutes les règles.

Qu'on informe les gens chez eux.

- Emmanuelle Gobbe : on a respecté les règles en vigueur et nous n'avons rien à nous reprocher à ce niveau-là

Ce n'est pas un journal qui informe les gens. Cette histoire engage des gens pour 30 ans ! si c'est comme les centrales nucléaires et que c'est pour 100 ans, on est engagé là-dedans et on ne reçoit même pas un courrier.

- Pascal François : cela ne sert à rien d'hurler comme ça, on a bien compris le propos. Je comprends que vous soyez fâché Monsieur mais ne vous en prenez pas directement à quelqu'un en particulier dans des termes comme ça. On va essayer de rester avec quelques décibels inférieurs à cela.
À Emmanuelle Gobbe : les noms des deux journaux, les connaissez-vous ?
- Emmanuelle Gobbe : L'avenir et la Capitale. La Capitale, c'est Sudpress, il y a ça sur l'ensemble de la Wallonie.
- Pascal François : ce ne sera jamais suffisant, j'entends ça à toutes les soirées d'information, tous promoteurs confondus effectivement. Il y a des obligations auxquelles ils se plient mais ils ne vont pas nécessairement beaucoup au-delà ça c'est vrai mais légalement ce qui imposé a été fait. Maintenant, que ce ne soit pas suffisant je peux l'entendre.

Jean-Claude LACROIX

Les locaux de développement territorial, c'est pour une information objective, prévoit ou favorise les grands axes comme une autoroute mais qui est une voie à 4 bandes, quelle est la distance minimale ou maximale à laquelle une éolienne doit se trouver de cet axe pour être considéré le long d'un axe parce qu'ici il y en a deux qui manifestement sont le long d'un axe mais les autres je ne pense pas.

- Gilles Delfosse : la réponse est très simple. Le code prévoit 1,5 km. Avant le codété, ce nouveau code de l'aménagement du territoire, c'était le cwatupe. Le cwatupe, pour s'imposer en zone agricole, que ce soit à proximité d'une autoroute ou à 5km au milieu des campagnes, il fallait une dérogation qui devait être justifiée. Le codété permet l'implantation d'éoliennes en zone agricole à moins d'1,5 km d'une autoroute ou d'une voirie, d'une grande infrastructure, sans dérogation.

Noé PEETERS

Je vis dans le centre de Genappe. Je vais sûrement me faire lyncher par tout le monde mais j'imagine qu'à l'époque toutes les infos devaient être dans le journal communal comme elles l'étaient maintenant, vous pouvez voir un peu près tout, avec les dates des réunions etc. Juste un petit commentaire sur l'étude, ce qui est prévu d'être fait, c'est que moi je trouve ça aberrant d'aller payer 100 000€ pour une nouvelle étude qui a déjà été faite et qu'est-ce que ça va apporter de plus ? il y a déjà une étude qui a été faite en 2013. Donc, dans quoi est-ce qu'on pourrait plus investir ? et pourquoi 100 000€ ? la première fois en janvier c'était annoncé à 50 000€ au Conseil communal et la dernière fois c'est passé à 100 000€. Je ne sais pas pourquoi. Maintenant la réponse à la question, qu'est-ce que vous avez à y gagner ? moi je dirais, dans une vision collective de la planète, le développement durable tout simplement. Et la question que j'ai à poser à l'assemblée : et si jamais, suite à cette étude qu'on attend qui à mon avis est partie pour une bonne année avant d'être terminée, si l'étude cible exactement les mêmes sites ? qu'allez-vous faire dans ce cas-là ?

- Pascal François : je rappelle le contexte de la soirée. Si on pouvait éviter de faire de la politique purement locale avec des échanges qui vont dans ce sens-là. Par rapport aux 100 000€, j'aimerais qu'on n'arrive pas sur ce terrain.
- Monsieur le Bourgmestre : je vais être rapide. 100 000€ pour protéger des riverains, je trouve que ce n'est pas de trop.

Colette WIBO

Pourquoi vous écartez vous tant de cette autoroute et allez-vous mettre une éolienne au pied de cet Arbre de Promelles qui est un site magnifique ? pourquoi ne respectez-vous pas la zone purement sans contrainte qui a été

défini par le cadre éolien et que vous vous en écarterez dans la zone vert clair qui manifestement risque de ne pas satisfaire de nombreuses personnes ?

- Pascal François : une réponse par rapport au contexte particulier de ce projet ? l'alignement de ces éoliennes et au fait qu'effectivement certaines se retrouvent plus éloignées de l'axe qu'on a défini ?
- Gilles Delfosse : effectivement l'éolienne 5 paraît fort au sud. Maintenant, dans le cadre de l'étude, il y aura des recommandations dans le bureau d'étude dans ce cas-là mais nous avons pratiquement l'obligation de maximaliser le potentiel éolien d'un site. Donc c'est vrai qu'on met un maximum. Le bureau d'étude a étudié, va nous dire « visuellement la 5 est peut-être en décrochage par rapport au rôle des autres donc je la déconseille ». Après à nous d'accepter ou pas.
- Pascal François : il faut lire entre les lignes ce que vous venez de dire, je fais le relais du public. Ce qu'il est en train de vous dire, c'est que le site est maximalisé à 6 éoliennes et qu'en tout état de cause, c'est vraiment un maximum et il se peut qu'il y en ait une au moins qui saute, c'est ça ?
- Gilles Delfosse : une qui saute je n'espère pas mais il y aura des recommandations sur certaines éoliennes oui.

Daniel ROSSANT

Tout le monde est pour le développement durable c'est évident. Tout le monde veut respecter la production d'électricité renouvelable etc et les objectifs de kyoto et tout ce que vous voulez mais finalement, vous venez implanter des éoliennes ici, c'est très bien. Mais quel est notre intérêt à nous, genappiens, d'avoir ces éoliennes sur notre terrain ? car finalement, vous êtes une société flamande. La valeur ajoutée, elle va aller où ?

- Emmanuelle Gobbe : société espagnole

Peu importe, si au moins vous aviez prévu de nous permettre d'obtenir un avantage, un intérêt dans une éolienne ou éventuellement une réduction sur notre facture d'électricité, ça aurait pu être un peu plus correct.

- Pascal François : pour prolonger dans ce que dit Monsieur, puisque la question a été posée deux voire trois fois, est-ce qu'il est envisageable de développer un accord de coopération avec les citoyens dans le cadre pourquoi pas d'une éolienne voire plus ? elle est fermée ?
- Benoît Henriet : juste pour revenir sur la question « qu'est-ce qu'on apporte aux citoyens ? » effectivement nous directement New Wind Elawan Energy, ben évidemment on ne sait pas faire grand-chose en direct. On a déjà été sollicité la dernière fois par l'ouverture aux coopératives citoyennes. Ce n'est pas forcément notre tasse de thé car c'est compliqué à la gestion entre une société privée et une coopérative. Il y a aussi une possibilité de partenariat direct avec la commune. Il y a la question des taxes aussi que la commune peut mettre une taxe sur les mâts mais il peut aussi avoir d'autres partenariats mais plutôt avec la commune que de gérer tout un ensemble d'individus ou une coopérative.
- Pascal François : donc la porte est ouverte avec un modèle en particulier.
- Benoît Henriet : on n'est vraiment pas contre une coopérative mais c'est seulement qu'il faut trouver un terrain d'entente et en discuter.

Fred GOFFIN

Je vais exactement rebondir sur votre proposition : développer un concept dans ce sens, mais quest ce qu'on attend ? ce n'est pas compliqué de le faire.

- Benoît Henriet: non pas du tout, c'est une discussion à avoir avec la commune. Est-ce qu'on peut avoir une réponse du Bourgmestre ?

- Pascal François : dans la mesure où il est en train de déboursier 100 000€ pour une étude...
- Monsieur le Bourgmestre : sur le principe qui est évoqué je dis oui bien sûr mais avant de dire oui je veux savoir où les implanter.

Jacques Braekman

J'ai 4 questions :

La première question concerne l'endroit où vous avez posé les affiches. Nous en avons trouvé deux, une est située en plein champ à côté de l'arbre de Promelles, la seconde est située en plein champ au bout de la rue Tubiermont où les chemins deviennent impraticables pour des voitures, sur le côté.

Il en manque là-dedans, nous n'en n'avons peut-être pas vues, nous étions plusieurs. J'aimerais savoir où elles ont été posées ?

- Emmanuelle Gobbe : on en a posé 6. Autour du projet, sur les chemins qui bordent le projet.

Vous pourriez être plus précise ? car ce sont des chemins où il y a un pelé et trois tondus qui y passent tous les jours. Est-ce un endroit judicieux pour informer la population et avoir par exemple Monsieur qui s'est énervé tout-à-l'heure – à juste titre – face à une absence totale d'information ? est-ce que c'est volontaire, involontaire ou est-ce que c'est stupide de votre part ?

- Emmanuelle Gobbe : il n'y a pas eu d'absence totale d'information parce que je rappelle que ça a été publié dans le bulletin communal qui est normalement reçu par tous les citoyens. Ce n'est donc pas exact que l'information n'est pas passée. Nous on respecte la législation qui dit que ça doit être à proximité immédiate du projet.
- Pascal François : pour apporter une réponse factuelle précise, je propose que vous fournissiez à Monsieur les endroits précis où vous avez déposé les affiches.

Pour la réunion qui a eu lieu en décembre 2017, il y avait un panneau qui je pense a été mis par un employé communal, il y avait un panneau au carrefour entre le Chemin de Hal et la rue Bruyère Madame qui effectivement est un point central de tout le Hameau Bruyère Madame qui est un hameau de la commune de Genappe, où il y a là des habitants. Beaucoup d'habitants. Et cette fois-ci, il n'y a pas eu de panneaux pour cette réunion-ci à cet endroit-là, je ne comprends pas pourquoi.

- Pascal François : de toute manière, le promoteur peut fournir les différentes coordonnées des affiches qui ont été posées sur le site sans aucune difficulté.
- Emmanuelle Gobbe : oui.

Je termine ma première question pour demander de façon précise les lieux où ont été placées les affiches de façon à ce qu'on puisse aller voir.

- Pascal François : je propose qu'on aille plus loin et que vous donniez vos coordonnées, comme ça en direct vous pourrez avoir l'information.

Parfait, je ferai ça. Ma seconde question : une extension du parc actuel est-elle prévue dans votre projet ?

- Benoît Henriët : de notre point de vue non mais si vous étiez là à la première réunion, une personne parlait d'une possibilité encore au nord-ouest d'en mettre deux. Honnêtement ce n'est pas notre volonté. Nous on reste là. Mais c'est possible que quelqu'un d'autre le demande à notre place.
- Pascal François : en tout cas ce promoteur c'est maximum 6 éoliennes.

Ma troisième question : peut-on avoir des informations en ce qui concerne le compte d'exploitation prévisionnel de votre parc éolien ? combien d'années faudra-t-il pour l'amortir ? quel est l'impact et le montant des subsides régionaux y compris les certificats verts ? parce que c'est nous qui payons finalement.

- Benoît Henriet : il faut compter une dizaine d'années pour amortir le parc et le certificat vert est actuellement à 65€ et il est prévu de baisser. On ne connaît pas le montant mais d'ici deux ou trois ans il va diminuer. Nous n'avons aucun subside.

Des flashes sont-ils prévus ou obligatoires sur les éoliennes que vous allez installer, la nuit ?

- Benoît Henriet : de mémoire, je pense qu'il n'y a pas de balisage de nuit dans ce projet. Mais ça devra de toute façon être vérifié donc je ne suis pas catégorique mais il y a une possibilité d'avoir un balisage diurne qui consiste en une bande rouge sur le mât avec un flash aussi et de nuit des flashes de lumière rouge.

Jean-Paul HANS

Ma question est principalement liée aux critères qui effraient tout le monde : le dimensionnement. Je pense que personne n'est fondamentalement contre l'éolien j'imagine puisqu'il y a une valeur utile, un principe qui peut être considéré comme bon. Mais c'est le dimensionnement qui fait peur. Pourquoi persister à faire des choses qui humainement parlant ne vont pas rendre les gens heureux ?

- Pascal François : j'essaie de reformuler, la hauteur de 150m qui est envisagée
- Benoît Henriet : Emmanuelle l'a dit tout-à-l'heure, on prévoit dans le cas où on aurait un permis d'ici 7 ans que la technologie évolue et on aura déjà étudié cette technologie.
- Pascal François : mais si vous vous retrouviez face à d'autres développeurs avec le même type de machine à la même hauteur, vous auriez les mêmes paramètres de puissance qui sont projetés aussi.

Paul BLAUDE

Je voudrais rappeler qu'en décembre, on l'a déjà dit, des éoliennes de plus petite taille et qui marchent mieux par petit vent peuvent rapporter pas mal d'électricité aussi et qui seraient plus proches de la RN25, vous auriez déjà beaucoup moins de problème. Et j'en profite pour répondre à Monsieur, oui, le durable mais pas au détriment de la collectivité et j'applaudis la commune de vouloir essayer d'optimiser la façon dont on va vers le durable sans porter atteinte au contribuable et aux citoyens de la commune.

- Benoît Henriet : pour les petites éoliennes, de plus en plus de nos concurrents envisagent mettre des éoliennes de 189 à 200m de haut car ça produit beaucoup plus à des vents beaucoup plus faibles, les vents sont plus constants, plus forts. Ça c'est le but de nos concurrents, de monter de plus en plus haut.

Je voudrais apporter une précision par rapport au balisage et hauteur. Je vous rappelle que les règles de la circulation aérienne imposent une altitude minimum pour les aéronefs au-dessus de zones non habitées de 500 pieds. Donc à 150m, vous tapez dans un avion s'il passe donc à mon avis vous n'échapperez pas au balisage.

- Benoît Henriet : votre remarque me fait rebondir sur ce que j'ai dit avant. Pourquoi 150 mètres ? car au-delà, la DGTA nous impose un balisage énorme. On aurait donc un sapin de Noël en plus de l'impact visuel d'une éolienne.
- Pascal François : rappelons que c'est une autorité qui rend un avis qui est contraignant.
- Benoît Henriet : voilà pourquoi on s'arrête à 150m.

Ghislaine DE VINCK

C'est pour me rendre compte, 150 mètres d'éolienne, est-ce que ça ressemble aux éoliennes du parc de Marbais ? c'est plus grand, plus petit ?

- Benoît Henriet : c'est plus grand. Les éoliennes de Marbais sont des Enercon E82 et doivent culminer à 130m. Par contre les éoliennes de Nivelles près du Shopping, ça ce sont des éoliennes de 150m. de dimension très comparable à celles qui sont envisagées ici.

Marc PREUMONT

Quelles sont vos contraintes par rapport aux servitudes aériennes qui sont en cours notamment au-dessus de notre commune de Glabais ?

- Benoît Henriet : au niveau de cette zone-ci, la principale contrainte qui pourrait effectivement être déterminante pour le dossier, c'est la contrainte du radar de Beauvechain. On ne parle pas de risque de collision qui est acceptable par les instances que ce soit la Défense ou Belgocontrol, chapeautés par la DGTA (Direction Générale des Transports Aériens fédérale). Mais par rapport à Beauvechain, la Défense demande aux demandeurs de réaliser une étude d'impact spécifique. On doit déterminer si les éoliennes sont susceptibles d'interférer avec le fonctionnement du radar et peut imposer le cas échéant une limitation de hauteur aussi.
Il y a des zones d'interdiction et de contrainte mais pas de distance minimum. Si on est en dehors de ces zones-là il n'y a pas de problème.

Pierre DE WITTE

Est-ce que vous pouvez garantir que les technologies utilisées pour vos éoliennes ne vont pas générer de déchet nucléaire ? car en effet si on parle d'arrêter les centrales qui produisent des déchets, il serait bon de savoir si la fabrication d'éoliennes en produit ? particulièrement les nouvelles technologies utilisant des aimants permanents.

Une notion écologiste très importante s'appelle l'analyse complète du cycle de vie. Pour peu que je l'aie bien lu, l'étude d'incidence précédente n'explique pas en détail pour les générations qui nous suivront, quand vos éoliennes tourneront de l'œil, comment elles vont être recyclées, détruites, incinérées et ce que deviendra le socle dans le sol ? j'ai vu qu'en Allemagne il y a actuellement un gros débat sur ce problème là en particulier la destruction des pales posent d'énormes problèmes.

- Gilles Delporte : par rapport à la question de générations, déchets radioactifs,... à ma connaissance non mais c'est une question qui mérite qu'on puisse l'approfondir dans l'étude d'incidence mais à ma connaissance il n'y a pas de déchet type radioactif généré par les éoliennes. Pour le bilan carbone, il faut savoir que l'essentiel d'une éolienne c'est recyclé à environ 95%. Il y a une partie des éoliennes, à savoir les pales, en fibre de verre etc., pour lesquelles il n'y a pas de solution de recyclage ou même de valorisation énergétique. Mais si on regarde la masse d'une éolienne, la partie du poids que représentent les pales, elle est vraiment très marginale par rapport au poids de la nacelle, du mât, béton etc. En ce qui concerne les fondations, il y a une obligation très claire de retirer 2 mètres de fondation, c'est une imposition. Une garantie doit être déposée par l'exploitant du parc éolien qui est immobilisé et doit permettre une remise en état du site. Maintenant c'est vrai que si des pieux sont nécessaires, ils ne sont pas retirés.

- Pascal François : il faut déposer une caution, chaque promoteur est obligé de déposer une caution par mât de maximum 100 000€ par mât pour justement le démantèlement éventuel. C'est ce qui a été prévu par le législateur.

Jean-François MITSCH

Je ne suis pas encore très familiarisé avec le codété mais vous avez cité deux textes, la DPR qui est un accord politique au niveau du gouvernement wallon et une carte 2013 qui n'a pas été validée à l'époque. Sur base de quel plan programme vous faites référence pour mettre en œuvre l'ensemble des obligations en termes de renouvelable ? car je ne l'ai pas trouvé dans le codété. Je serais curieux d'avoir la réponse documentée au procès-verbal. En sachant que les normes actuelles sont inexistantes et attaquées au Conseil d'Etat donc je fais référence à ce qui est supérieur aux normes c'est-à-dire un plan programme telle que la réglementation européenne le prévoit.

- Pascal François : est-ce que vous voulez nous apporter quelques précisions sur la référence à laquelle vous vous accrochez ou est-ce qu'on apporte une réponse plus détaillée ? dans le cadre du codété. Pourriez-vous reformuler la question Monsieur ?

Tout plan de ce type fait référence à des contraintes qui ont été suivies d'enquête publique, je prends le cas par exemple des zones d'activités économiques, si vous voulez développer une zone d'activité économique, c'est basé sur un plan programme régional qui passe en enquête publique. Récemment on a eu 1000 hectares de zone d'extension d'activité économique. Quel est le plan programme qui organise l'éolien en Région wallonne sur base du codété ?

- Pascal François : on va ramener ça à un cadre plus restreint. Autour de quel cadre légal développe-t-on aujourd'hui un projet comme celui-là ?
- Emmanuelle Gobbe : il n'y a pas eu de plan programme, il y a le cadre de référence c'est tout.
- Pascal François : il existe uniquement ce cadre de référence autour duquel chaque développeur aujourd'hui propose des projets.

Yves BATEN

Je suis très étonné car on parle d'écologie. Je n'ai jamais vu un membre de la DNF (Division Nature et Forêt) ici qui nous a expliqué l'impact de chaque éolienne sur le biotope. Car je vous garantis, ce sont des hectares et des hectares où il n'y aura plus un faisan, plus un perdreau, plus rien. J'habite derrière la plus grande éolienne, tous les jours je vois le biotope. In fine, je ne sais pas si vous vous rendez compte du mal que vous faites à certaines personnes. Je vous plains Monsieur, vous devez très mal dormir le soir.

Françoise SCHEPENS

J'habite Chemin de Messe n°12 à Vieux Genappe, tout près du cimetière. On a beaucoup parlé de l'impact visuel mais très peu de l'impact sonore. J'habite dans les vents dominants c'est-à-dire je suis au sud est de l'éolienne n°5 et je pense qu'en Belgique, des vents dominants sont de ouest nord-ouest. Je ne sais pas à combien de mètres ma maison sera mais j'aimerais connaître les impacts sonores de cette implantation. Je voudrais aussi connaître l'impact financier de dévaluation de ma maison en cas de revente.

- Pascal François : est-il possible d'étudier en particulier sa situation par rapport à ce qu'elle évoque ? est-ce qu'il est imaginable de poser une observation particulière depuis sa maison ?
- Gilles Delporte : oui, l'étude se base sur une caractérisation du bruit existant. C'est de mettre des sonomètres installés pour deux semaines. On en installe pas dans toutes les habitations autour du projet mais on travaille dans ce contexte avec un laboratoire agréé de Nivelles qui va sélectionner le meilleur endroit. En ce qui concerne le bruit de l'éolien et l'influence des vents dominants. Les vents dominants en Wallonie, ça vient du sud-ouest, il faut voir si votre habitation est dans l'axe des vents dominants par rapport aux éoliennes mais quand on modélise le bruit des machines, on va modéliser à différentes vitesses de vents et on va modéliser le bruit des éoliennes à puissance maximale et en tenant compte d'un vent omnidirectionnel. L'effet de vent qui souffle dans la mauvaise direction par rapport aux habitations autour du projet sera étudié.

Christophe VANDENBROUCKE

J'habite Vieux Genappe au bout de la rue Félicien Tubiermont. Je suis dans la même problématique que Madame. Tout au bout de la rue l'éolienne n°5, on est 500m mais le vent va vers ma maison. Si on peut revenir sur le slide de l'exemple modèle d'incidence sonore, je ne comprends pas bien, je pensais que c'était rond comme impact mais qu'on ne tenait pas compte du vent et moi je serais clairement impacté. J'aimerais que vous me ré expliquiez correctement ce slide.

- Gilles Delporte : vous voyez les différentes éoliennes, autour des éoliennes on place des récepteurs qui sont positionnés au niveau des habitations les plus proches. C'est une simulation qui n'a rien à voir avec le projet qui nous occupe. Ici est représentée une simulation acoustique à vitesse de vent à 10 mètres de 8m/s. A cette vitesse, on sait que la machine va tourner à plein rendement donc le bruit qu'elle génère est maximale. On modélise la dispersion du bruit autour de l'éolienne de manière omnidirectionnelle. C'est pour ça qu'on a une forme de cercle. Si on avait modélisé uniquement les vitesses de vent, on n'aurait pas eu la même allure. Cette simulation permet d'aborder le cas maximaliste (worth case). Pour résumer, le bruit va diminuer avec la distance par rapport à la source et on voit une diminution progressive des niveaux de bruit particuliers. Ça reste un modèle donc il peut y avoir des phénomènes de réflexion qui peuvent difficilement être dissimulés avec un modèle mathématique mais ça donne une première indication. Et bien sûr, la législation impose un suivi acoustique après l'exploitation. Il faut installer des sonomètres et déterminer le bruit par l'éolienne car on ne saura jamais prédire à 100% de certitude le bruit d'une éolienne.

Les sonomètres, vous allez les mettre à des moments précis ? par exemple par quand la RN25 est bondée de voitures ? pendant la nuit ?

- Gilles Delporte : en résumé on va poser 2 sonomètres longue durée, qu'on laisse pendant environ 2 semaines et ils enregistrent en continu pour avoir une bonne estimation du niveau de bruit ambiant.

Poï DASSESSE

Je voudrais m'excuser de m'être emporter tout-à-l'heure mais je suis tellement triste de voir la façon dont tout ça est fait, comme le paysage est abîmé alors qu'il y a des centaines de kilomètres d'autoroutes en Ardennes où on peut mettre ça et que ça ne dérange personne, comme à Eghezée.

Pourrait-on revenir au slide où on voyait une borne grisée avec les zones impactées par la vision des éoliennes ? pourquoi est-ce que les personnes concernées par la vision ou le bruit des éoliennes, pourquoi est-ce qu'on ne les contacte pas par écrit ? une lettre personnalisée ?

- Pascal François : ça peut être une suggestion aux politiques qui instaurent un cadre de référence, des contraintes. Le promoteur fait avec les obligations qu'on lui donne mais vous pouvez aussi réclamer auprès du politique plus de contraintes.

Olivier QUATRESOOZ

Pour le bruit, merci de faire une simulation avec le sol gelé, c'est totalement différent, je voudrais que ce soit enregistré. J'aurais voulu, vu que Monsieur le Bourgmestre est présent, le Tir aux Clays est quelque chose qui à ma connaissance a une renommée internationale. Il y a deux éoliennes qui ne sont même pas à 50 ou 100 mètres du Tir aux Clays. Nous en sommes en mécanique des fluides, est-ce qu'elles sont en retrait ou pas par rapport au Tir aux Clays ? vont-elles influencer les clays qui sont tirées ce qui veut dire que le Tir aux Clays va complètement disparaître au niveau de sa renommée internationale ? J'aimerais que l'impact soit étudié. Je ne sais pas quels sont les avantages ou désavantages de cette installation pour la Commune mais j'ai cru comprendre qu'il y a des concours internationaux organisés là. Et avoir des éoliennes qui brassent l'air jusqu'à 700m en avant et créent des perturbations, c'est embêtant pour la trajectoire des clays.

- Pascal François : ça le sera doublement car ça a déjà été demandé.

Marc BERGER

J'avais une contradiction par rapport à la modélisation de l'impact sonore. Je pense qu'il y a quand même moyen de modéliser les parties de réflexion etc.

Il faut aussi tenir compte de l'impact des vols de montgolfières. Sur Céroux Mousty, c'est un départ de montgolfières et les vents dominants les amènent au-dessus de Genappe.

Christian VANDENBROUCKE

Petite précision concernant les sonomètres, c'est vous qui décidez les endroits où on peut vous soumettre des endroits ?

- Gilles Delporte : pour le bureau chargé de l'étude acoustique, c'est certain qu'il y a à la fois recherche du bon emplacement mais aussi l'aspect sécurisation. L'idée n'est pas d'installer un sonomètre accessible qui puisse subir des dégradations etc. Il faut toujours un contact avec le riverain.
- Pascal François : Monsieur, rappelez le numéro de votre maison

N°32 (rue inaudible)

Valérie Chapelle – Chemin de l'Arbre Promelles n°4

Nous avons été contactés cet après-midi par la Région wallonne qui voulait poser un sonomètre dans notre jardin. Nous avons marqué notre accord. Néanmoins, étant donné qu'il y a des stages pédagogiques et des petits enfants, ce ne sera pas réalisable dans notre jardin. Etant près de l'arbre de Promelles, nous étions extrêmement intéressés par l'étude mais à partir du moment un petit bruit de tondeuse, des enfants qui jouent, viennent perturber la prise de mesure, je me demande comment vous allez rendre ces études sonores faisables dans des endroits campagnards où le bruit est fortement agréable ?

- Gilles Delporte : il faut éviter d'installer un sonomètre proche de sources perturbatrices (chien, tondeuse, ...). Quand on choisit un emplacement, on va toujours éviter la proximité de ce genre de source. Il y a aussi la possibilité de retirer les bruits perturbateurs quand on fait une analyse, c'est pourquoi on utilise des indices comme le LA90 qui sont des niveaux d'indice de bruit de fond et traduisent l'environnement le plus calme sur un site. Et donc pour déterminer ces indices-là, on efface toutes sources perturbatrices.

Bruno MORESO

Chose vécue en Flandre, la sœur de ma voisine, qui est bourgmestre dans une commune flamande, ils étaient très emballés par les éoliennes il y a une dizaine d'années, on en a placé à distance comme présenté dans ce projet. Ensuite, grosse déception quand tout était là à cause du bruit et effets stroboscopiques. Les distances sont aussi trop près, il faudrait augmenter les distances. En Belgique, les normes de distance sont trop faibles. Regardez l'Allemagne, les distances y sont doublées. Il y a suffisamment d'endroits pour les mettre à distance raisonnable, c'est n'importe quoi ! Je suis contre ce genre de truc !

Paul BLAUDE

Vous avez parlé d'impact d'accident possible dans l'étude d'incidence, de quel accident vous parlez ? une palle qui se détache et va se planter à 2km?

La DNF est invitée à émettre un avis sur le projet ? qui considère que les éoliennes sont une véritable catastrophe pour la faune sauvage.

Pour le bureau d'étude : on s'est vu le 13 décembre. Aux réunions d'information préalables, les promoteurs nous donnaient peu de précision. Depuis 5 mois qu'avez-vous fait ? Comment aujourd'hui vous venez encore nous dire que vous ne savez pas si ce seront des 2 Mw ou des 3.9 Mw? Ou vous avez fait des choses que vous ne pouvez dire ?

- Pascal François : la DNF peut émettre des avis contraignants concernant le projet et ont vraiment un mot à dire
- Gilles Delfosse : ils sont effectivement consultés. On ne s'est pas tourné les pouces, nous avons beaucoup avancé sur cette problématique biologique, des contacts ont été pris avec Environnement Dyle, l'association qui gère la réserve naturelle, des mesures de compensation qui sont préconisées pour repenser l'impact sur l'avifaune, ... on cherche à contacter la DNF, ce serait une partie prenante importante dans le projet.
Quand on parle d'accident, on est sur des probabilités très faibles par rapport à d'autres risques industriels. En termes d'accident, on a les risques suivants : le risque de chute de glace (formation de givre sur les pales) mais des dispositifs existent pour arrêter les éoliennes, les accidents plus rares qui concernent des bris de pale, rupture du mât et la chute de nacelle. Tout est analysé dans l'étude. En Wallonie, il n'y a pas de réglementation éolienne donc on se base sur une méthodologie hollandaise qui est approuvée en Région wallonne et permet de déterminer des zones de risque autour des éoliennes. Après, l'administration prend une décision et remet un avis sur le caractère acceptable ou pas d'un projet éolien.
- Pascal François : n'hésitez pas à abuser de cette procédure de communication de courrier ordinaire. Le courriel est admis mais sujet à quelques polémiques. Faites jouer votre droit de citoyen !
- Gilles Delfosse : pour la dévaluation des maisons, c'est difficile de vous répondre. Ce qu'on sait c'est qu'il peut y avoir une dévaluation immobilière d'amplitude proportionnelle au degré de nuisance subit par la maison et aussi sans doute à la demande. Il y a tellement d'éléments qui entrent en ligne de compte pour la valeur d'un bien, que c'est trop simpliste d'indiquer que la maison va perdre 30% de sa valeur à cause d'une éolienne.

- Pascal François : la seule chose qu'on connaît aujourd'hui vient de la chambre des notaires. Aujourd'hui, on n'observe pas de dévaluation en Belgique. Si vous trouvez de la documentation, portez-la au dossier.

A Genappe, le 24 mai 2018

Anne Lambert, Service Urbanisme